

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 38 Subvention (542.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle signée le 8 janvier 2018 avec l'association Théâtre Paris 14, après avoir été approuvée par délibération du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement 2018 à l'association Théâtre Paris 14 (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre Paris 14, 20 avenue Marc Sangnier (14e) au titre de 2018 est fixée à 542.000 euros, soit un complément de 271.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Simpa 35341 ; 2018-03440.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 271.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 316, au titre de la culture.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement, dont le texte est annexé à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO